

## **Action foncière - Cession d'un immeuble 41 rue Battant à MM. KOENIG et NUSS**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Ville s'était rendue propriétaire d'un immeuble 41 rue Battant, par acte notarié du 20 février 1979.

En 1986, la Ville rétrocédait une partie de la propriété par bail emphytéotique, à l'Office Municipal d'HLM, pour compléter la réhabilitation de l'Hôtel de Champagny.

Les bâtiments restant à la Ville, situés côté rue, dépendent de la propriété voisine, qui en supporte l'accès. C'est pourquoi une réflexion d'ensemble a été menée sur les 41, 43 et 45 rue Battant, pour permettre une réhabilitation cohérente et de qualité.

Un projet de restructuration de ces immeubles a été établi en accord avec MM. NUSS et KOENIG. Ce projet devra se réaliser dans le cadre de la future OPAH (1995-1997) pour y créer des logements locatifs conventionnés

L'accord prévoit la vente de l'immeuble par la Ville, au profit de MM. NUSS et KOENIG, au prix de 300 000 F et aux conditions suivantes :

- obtention d'un permis de construire respectant les dispositions du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur,

- conventionnement des logements ainsi qu'il est prévu dans la convention d'OPAH.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 12 avril 1995, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver cette aliénation,

- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, en recettes, la somme de 300 000 F au chapitre 922.212.00501.30100 et la réaffecter en dépenses au chapitre 922.212.00501.30100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.